

rhône.vs



n°1
juin 2001

Edito

Le début d'un processus!

Le 27 septembre 2000, le Grand Conseil valaisan acceptait le projet de la troisième correction du Rhône. Trois semaines plus tard, le fleuve en crue provoqua l'émoi de tout le canton. Une crue centennale qui aurait pu, selon les spécialistes, causer des dégâts encore bien supérieurs à ceux enregistrés. Cette catastrophe a permis à la population de prendre conscience de l'état de précarité du cours d'eau valaisan et de la nécessité du projet de troisième correction du Rhône. Un projet mis en route depuis cinq ans et dont l'aboutissement est prévu à l'horizon 2030. Afin de mieux comprendre les enjeux de ce projet, d'en suivre les étapes, ce nouveau journal, **rhône.vs**, vient à votre rencontre pour vous en dire un maximum sur le sujet. Edité deux fois l'an, il pourra se faire le relais de vos préoccupations et de vos attentes.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le Rhône régnait en seigneur sur la vallée. Deux corrections successives ont dompté son cours aux multiples bras, qui, enflés par des crues fréquentes, balayaient la plaine. Endigué, le fleuve ne fit plus peur à personne. Agriculture intensive, zones industrielles et résidentielles ont rapidement gagné du terrain.

Le Rhône, désormais confiné entre deux digues longitudinales, reste une artère vitale pour le Valais mais n'offre pas pour autant une sécurité suffisante. Les aménagements d'antan sont devenus vétustes. Si l'on a pu éviter le pire en 1987 et en 1993, la crue centennale d'octobre 2000 a confirmé que la plaine n'est pas suffisamment protégée et que les hypothèses des spécialistes sont tout à fait réalistes.

Le projet d'une troisième correction est en marche. Un défi d'envergure cantonale et même nationale qui devrait durer trente ans et dont le coût avoisinera les 900 millions.

Sécurité, environnement, aspects économiques et sociaux: un triple objectif que la troisième correction doit atteindre. Afin de mieux vivre autour du fleuve, avec le fleuve, il s'agit d'exploiter les solutions qui assurent au mieux une protection contre les crues adaptée à l'utilisation du sol actuelle et future, tout en valorisant des richesses naturelles aujourd'hui occultées et en intégrant le cours d'eau dans la vie économique et sociale du Valais.

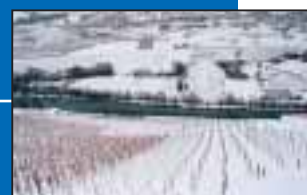


CANTON DU VALAIS
SERVICE DES ROUTES ET COURS D'EAU

Un fleuve endigué.

Deux corrections successives ont assaini la plaine. Corseté par ces travaux, le Rhône, au profil linéaire, ne ressemble plus au fleuve d'antan. «Et là, Rhône, que tu es nu, les bords rasés, tu n'es plus qu'une épée vue de Mazembroz!», s'exclamaient l'écrivain Corinna Bille.

... en page 2



Des lacunes à combler.

Ruptures de digues, inondations: la crue d'octobre 2000 a confirmé la thèse des spécialistes concernant l'instabilité des aménagements devenus vétustes. Faune et flore se raréfient. Les loisirs pourraient se développer aux abords d'un fleuve plus attrayant.

... en page 2



Des mesures proposées.

Plus agréable à l'œil, favorable à la faune et la flore tout en améliorant la sécurité, tel devrait être le résultat de la troisième correction du Rhône. Surélever et renforcer des digues, élargir le fleuve ou prévoir un double écoulement, aménager des arrières-digues... Les mesures proposées ne sont pas définitives.

... en page 3



Ce qu'ils en disent.

Adapter la vitesse des travaux à l'urgence? Se contenter d'un meilleur entretien des berges? Mettre en place un partenariat crédible? Les réponses de Tony Arborino, ingénieur du Rhône. En bref, les premières attentes des représentants de milieux spécialement concernés par la troisième correction.

... en page 4





Une plaine assainie

1863-1893 La première correction

Jusqu'au XIX^e siècle une partie de l'histoire des Valaisans se résumait en une lutte toujours recommencée contre les écarts d'un Rhône indompté qui ne cessait de changer de lit, sinuant selon ses caprices. Les riverains s'efforcèrent de contenir le fleuve, construisirent des digues chacun pour son champ. Les communes et les consortages s'en mêlèrent, puis le gouvernement et enfin la Confédération. Ainsi, de leurs mains, des femmes et des hommes sont parvenus à assainir la plaine



en concentrant l'écoulement entre deux digues protégées par des épis.

Mais...

Une sécurité relative...

Jusqu'à l'an dernier, l'endiguement du Rhône a permis d'éviter pratiquement tout déversement dans la plaine depuis la crue historique de septembre 1948 qui provoqua un véritable lac entre Martigny et Saxon.

Le pire a été évité lors des événements de 1987 et 1993. Mais les inondations d'octobre 2000 ont démontré à quel point les risques de débordements et de ruptures de digues sont de réels dangers pour la plaine. Le fleuve est incapable d'évacuer une crue qui se produit en moyenne chaque cent ans, soit centennale, plus ou moins équivalente à celle d'octobre dernier. Les dernières inondations ont encore fragilisé des digues dont on ne peut pas assurer qu'elles résistent à une nouvelle montée des eaux équivalente à celle de l'automne dernier.

Les dégâts enregistrés l'an dernier s'élevaient à 250 millions de francs. Toutefois, les études ont démontré que les biens menacés dans la plaine lors de crues centennales s'élèvent à 6 milliards et que 7000 hectares de plaine pourraient être touchés. Le Rhône réaménagé dans la perspective de la troisième correction n'occasionnerait plus de dégâts lors d'une crue centennale. Il ne déborderait qu'en cas de crue extrême, dite millénaire, causant des dommages pouvant atteindre 150 millions de francs seulement.

... et un environnement appauvri.

En grande partie dépeuplée de sa faune et de sa flore, la plaine du Rhône n'abrite plus que des vestiges de sa biodiversité ancienne. Au début du siècle dernier, entre Saint-Léonard et Ardon, zones alluviales, forêts et marais se partageaient 90% de l'espace contre 6% aujourd'hui composés essentiellement de forêts. Alors que les témoignages de naturalistes de l'époque relevaient l'extraordinaire richesse et la diversité remarquable des milieux naturels de la plaine du Rhône, toutes les études récentes mettent en évidence l'ampleur de la dégradation de ces milieux et permettent de suivre le déclin, voire l'extinction de nombreuses espèces.

Endiguement, exploitation hydroélectrique, urbanisation et construction de voies de communications ont modifié le tracé du fleuve, morcelé les milieux naturels. L'endiguement du Rhône a diminué sa dynamique alluviale active: les processus naturels ne peuvent plus se dérouler normalement puisque des obstacles rendent les migrations animales difficiles. Actuellement, on ne recense que



très peu d'espèces de poissons, puisque les possibilités de frai et de développement sont très réduites. Le rendement de la pêche est médiocre malgré un repeuplement intensif. Le paysage aux abords du fleuve, devenu banal, n'offre que peu de possibilités de détente.

1930-1960 La deuxième correction

Afin de sécuriser davantage la plaine, il fallut procéder à une deuxième correction du Rhône. On suréleva les digues. Pour augmenter la capacité de charriage du cours d'eau, on privilégia les aménagements de lits doubles, composés d'un lit mineur, limité par un enrochement, et d'un lit majeur plus ou moins couvert par la végétation.



Octobre 2000: des digues cèdent...



Un fleuve peu exploité pour les loisirs.



Des objectifs

Voir plus large

Pour réussir la Troisième correction du Rhône, il importe de procéder, là où faire se peut, à l'élargissement du fleuve. Lui redonner une partie de l'espace conquis autrefois pour qu'il puisse s'écouler sans danger dans la plaine. Un redimensionnement dont bénéficient un bon nombre de fleuves européens, tels le Rhin, la Thur ou la Loire.

Le projet qui porte pour l'instant sur le tronçon Brigue-Martigny, lancé par l'Etat du Valais suite aux intempéries de 1993, doit se conformer à la législation en vigueur. Il doit respecter la Loi fédérale et l'Ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau qui imposent aux cantons d'appli-

Sécurité

La correction vise à sécuriser toute la plaine contre une crue centennale supérieure à celle d'octobre 2000. Ce qui permettra donc d'augmenter la sécurité partout. Assurer par endroit une largeur appropriée au cours d'eau, c'est lui donner la capacité de transporter l'eau et les matériaux solides sans dégât. Le fleuve assumerait encore mieux son rôle de régulateur de crue.

quer le principe de coordination: les mesures envisagées contre la protection des crues doivent être liées à des solutions écologiques et tenir compte de celles prises dans d'autres domaines (agriculture, tourisme, protection des eaux, de la nature et du paysage). Des dispositions légales qui

Environnement

Le fond du lit et les zones riveraines offrent des habitats à des communautés animales et végétales spécifiques. Le projet pourrait favoriser la réapparition d'un écosystème riche et divers en permettant la mise en réseau de biotopes. Des réserves naturelles abritent encore des vestiges d'une faune et d'une flore qui pourraient recoloniser des milieux favorables à leur développement.

exigent encore que les cantons tiennent compte des besoins d'espace des cours d'eau.

Mais, plus que des exigences légales, ce sont des principes de base qu'il convient d'appliquer pour viser le développement durable de la plai-

Socio-économique

Un cours d'eau présente un attrait particulier en tant qu'espace récréatif, surtout s'il est facilement accessible. Il importe, sur certains tronçons, de prévoir des chemins, des places de pique-nique et de jeux, afin d'augmenter la valeur récréative du cours d'eau. Riverains, agriculteurs, pêcheurs, amateurs de détente et touristes pourraient profiter d'un fleuve plus attractif.

ne. Le projet vise ainsi à améliorer conjointement la sécurité, l'environnement et l'aspect socio-économique. Pour atteindre ces nouveaux objectifs il faut assurer, quand c'est possible, un espace suffisant au cours d'eau afin qu'il puisse assumer ses multiples fonctions.

...et des mesures

Rien de définitif

Le défi lancé par la troisième correction du Rhône est ambitieux et s'inscrit dans le principe de développement durable du canton. Diverses propositions, qui tiennent compte des contraintes liées à l'occupation de la plaine, sont envisageables. Là où le fleuve côtoie des constructions, les digues devront être renforcées et surélevées (1). Parfois le fleuve pourra être élargi (2), ailleurs un deuxième chenal (3) distant du fleuve sera le bienvenu pour évacuer des débits importants. Enfin, des arrière-digues (4) pourront venir accroître la sécurité de certaines agglomérations. Les variantes présentées dans le projet ne sont pas définitives et doivent encore être optimisées et validées après une phase générale d'information et de coordination intégrant les divers milieux intéressés. Une démarche qui devrait aboutir dans quatre ans par le dépôt d'un projet général.

Surélever, renforcer



Elargir



Arrière-digue



Combien ça coûte?

Le coût de la troisième correction du Rhône devrait avoisiner les 900 millions pour le tronçon Brigue-Martigny. Prise en charge pour les trois quarts par la Confédération, cette dépense s'effectuera sur les trente ans que dureront les travaux. Un investissement pour le futur qui garantira une sécurité à long terme. Autres «prix» à payer: l'inconvénient des expropriations, les nuisances dues aux chantiers qui s'échelonneront aux abords du fleuve, les défrichements inévitables, l'appauvrissement momentané de la faune et de la flore aquatique. Toutefois les effets négatifs sur la nature devraient être réduits en échelonnant les travaux.





L'interview

Sécurité pour le futur pas à pas.

Immergé depuis deux ans dans la problématique de la troisième correction du Rhône, Tony Arborino, responsable du projet au Service des Routes et Cours d'Eau, répond régulièrement à des flots de questions qui lui sont posées de toutes parts. Exemples...



rhône.vs: La crue 2000 a démontré à quel point il est urgent de sécuriser davantage la plaine, pourquoi n'adapte-t-on pas la vitesse des travaux en conséquence?

T.A.: La vision d'ensemble du projet du Rhône du glacier jusqu'au lac, l'élaboration de variantes techniques et la démarche participative prévue pour optimiser et valider ces variantes permettent de résoudre le problème de manière durable mais demandent du temps. Le mauvais état actuel du fleuve, confirmé par la crue 2000, nous a amenés à réaliser dès 1995 des mesures prioritaires en parallèle à ces études générales de manière à améliorer rapidement la sécurité dans les endroits particulièrement vulnérables, dans des délais brefs et avec des investissements limités. C'est ainsi que les régions de Fully, Chippis et Lalden, par exemple, ont fait l'objet de travaux anticipés.

rhône.vs: Le projet de la troisième correction du Rhône porte sur le tronçon Brigue-Martigny. Le Bas-Valais n'a pas été épargné lors des intempéries d'octobre 2000. Le projet n'a donc pas su évaluer les dangers?

T.A.: Les crues de 1987 et 1993, à l'origine du projet, montraient des problèmes plus aigus sur le tronçon choisi alors que le Valais à l'aval de Martigny avait moins

souffert, d'où la priorité définie. La dernière crue a, contrairement aux deux précédentes, sévèrement touché le Bas-Valais. Elle a en quelque sorte validé la décision du Grand Conseil en septembre 2000 d'étendre le projet de la source jusqu'au lac.

rhône.vs: Un meilleur entretien des berges ne serait-il pas suffisant pour assurer la sécurité de la plaine?

T.A.: Aujourd'hui, pour que les crues centennales puissent être évacuées sans dommages par le fleuve, il faut trouver de l'espace pour une hauteur d'eau de l'ordre du mètre. L'entretien des berges permet de gagner une hauteur d'eau de quelque 10 centimètres en moyenne et ne permet donc pas, à lui seul, de protéger correctement la plaine. Cependant, en attendant que la troisième correction soit assez avancée, l'entretien reste nécessaire pour assurer au mieux la sécurité.

rhône.vs: Qu'en est-il des cours d'eau et torrents latéraux qui sont eux aussi potentiellement dangereux?

T.A.: La même philosophie est appliquée pour les torrents latéraux dont les études et travaux seront, comme maintenant, menés en parallèle au projet du Rhône. L'objectif est d'atteindre une sécurité globale en évitant aussi les dégâts importants pouvant provenir des torrents latéraux.

rhône.vs: Afin de trouver les mesures d'aménagement optimales, vous parlez de consulter les intéressés. Comment allez-vous établir un partenariat?

T.A.: Les premiers contacts ont été établis et les principaux partenaires informés du projet. Le concept de partenariat doit encore être défini précisément, mais la solution semble être la constitution de groupes de travail pour les études générales ainsi que pour les problèmes plus locaux. Chacun devrait pouvoir collaborer au projet en énonçant ses craintes et proposant ses solutions pour sa spécialité. Il est prévu de s'appuyer sur les structures existantes des différents partenaires.

En deux mots

Ce qu'ils en disent



Gabrielle Nanchen

Présidente de la Fondation pour le développement durable des régions de montagnes

«La troisième correction du Rhône ne concerne pas seulement les responsables politiques mais bien tout le monde: les partenaires sociaux, les milieux de l'environnement et du patrimoine culturel, ceux de l'agriculture, ceux du tourisme, vous et moi. C'est pour cela que nos prochains Etats généraux, les 5 et 6 octobre 2001 seront consacrés à ce projet.»



Bernard Troillet

Président de Fully.

«Les événements d'octobre 2000 apportent la preuve qu'il s'agit d'un phénomène à répétition. Il convient donc de pallier des dangers connus au plus vite en se donnant les moyens d'entreprendre les travaux nécessaires visant à la sécurité des personnes et la préservation des biens de notre canton dans le respect de notre patrimoine naturel. Nous ne pouvons plus rester les spectateurs résignés d'un désastre annoncé. C'est de la responsabilité de chacun de permettre à nos autorités de réaliser les travaux prévus.»



Guy Bianco

Directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture

«L'agriculture sera directement concernée par ce projet. En effet, selon les variantes retenues, l'emprise sur les terres agricoles sera plus ou moins grande. Le secteur primaire doit donc être intégré dès le départ comme partenaire à part entière dans la réalisation de ce projet. Différentes mesures de compensation devront être élaborées pour permettre aux exploitants concernés de trouver des solutions à la perte de leurs terres agricoles.»



Marcel Heinen

Président de la société de pêcheurs amateurs du district de Brigue.

«Le tronçon canalisé du fleuve de Brigue à Viège n'a plus aucun intérêt pour la pêche depuis la dernière correction. La Fédération valaisanne des pêcheurs doit être consultée sans retard afin d'aider à mettre en place des concepts clairs pour la pêche et être intégrée par la suite dans des commissions de travail. J'y vois une grande chance pour la pêche en Valais afin que les erreurs du passé puissent être oubliées.»



Doris Zurwerra

Pro Natura Haut-Valais.

«La troisième correction du Rhône aura l'avantage de donner plus d'espace et de liberté au fleuve. Cet objectif qui amènera une revalorisation écologique de la plaine, rejoint les buts des organisations de la protection de la nature. Quant aux variantes prévoyant de renforcer ou de surélever les digues, elles ne doivent être envisagées que de façon restrictive et uniquement pour protéger des régions construites.»



Yvan Aymon

Marketing-Partenaires Valais Tourisme.

«Le projet illustre l'orientation prise par notre économie touristique qui tend à favoriser un développement touristique durable. Le capital de ce secteur économique est le paysage. Dans la mise en valeur de cet avantage nous disposons encore d'une marge d'amélioration très significative. Il importe de trouver un équilibre entre les espaces protégés et construits, l'activité agricole et touristique, l'affluence d'hôtes et les indigènes, l'offre touristique en plaine et en montagne. Le projet tend vers cet équilibre.»



Pour réussir le pari du Rhône, nous avons besoin de l'avis de tous. Vos remarques et questions sont bienvenues:

Dominique Bérod, l'ingénieur études des Cours d'Eau
Tony Arborino, le chef de projet
Service des Routes et Cours d'Eau (SRCE)
Place des Cèdres, 1951 Sion
Fax 027 329 84 17
rhône@vs.admin.ch - www.vs.ch/rhône.vs

Edité par le Département des Transports, de l'Équipement et de l'Environnement, Service des Routes et des Cours d'Eau.
Photos: Etec, G. Parvex, Hydronat, Mamin, P.-A. Oggier, Pro Natura, B. Deslarzes - Illustrations: Mix & Remix